

GRAND CONSEIL

COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS OFFICIELLES

Le Grand Conseil, lors de sa session des 18 et 19 mai 2006, a élu:

- Une ou un membre par parti représenté au Grand Conseil au conseil de fondation de la Fondation René et Kate Block (914) – entrée en fonction immédiate – durée du mandat: jusqu'au 28 février 2010: M. Michel-André Boujon (L), M. Bernard Ganty (Ve), M. Christian Perrier (R), M. Barthélémy Roch (PDC), M. Jean-Claude Jaquet (S), M. Michel Baud (UDC), M. Flavio Kramar (MCG).
- Deux membres désignés par le Grand Conseil au Conseil d'administration de l'Hospice général (99) – durée du mandat: du 1er juin 2006 au 28 février 2010: M. Dominique Belli (R), M. Rémy Kammermann (Ve).
- Une assesseur du Parti démocrate-chrétien à la Commission cantonale de recours de police des étrangers (CCRP) (20), en remplacement de M. Arthur Anthamatten (PDC), démissionnaire – entrée en fonction immé-

diante – durée du mandat: jusqu'au 28 février 2010: Mme Alexandra Clivaz-Buttler (PDC).

Le président du Grand Conseil: M. A. Halpérin

COMMUNIQUÉ

Décision du Grand Conseil relative à l'IN 127

Lors de sa séance du 18 mai 2006, le Grand Conseil a déclaré valide mais inexécutable l'initiative populaire 127 «Pour la gratuité des transports publics genevois» et l'a renvoyée à la Commission des transports pour l'examen de sa prise en considération.

Texte de l'IN 127, pour information Initiative populaire Pour la gratuité des transports publics genevois

Les soussignés, électrices et électeurs du canton de Genève, en vertu de l'article 65A de la Constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847, et des articles 86 à 93 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, appuient

la présente initiative tendant à la gratuité des transports publics.

Projet de loi constitutionnelle modifiant la constitution de la République et canton de Genève (A 2 00)

Article unique

La Constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847, est modifiée comme suit:

Titre XB Transports
Chapitre III Transports publics
Art. 160C, al. 3 (nouveau, les al. 3 à 6 anciens devenant les al. 4 à 7)
Gratuité

³ Afin de favoriser l'utilisation des transports publics, l'Etat garantit leur gratuité sur tout le territoire qu'ils desservent et prend les mesures nécessaires au financement de cette gratuité.

Décision du Grand Conseil relative à l'IN 128

Lors de sa séance du 18 mai 2006, le Grand Conseil a déclaré valides les points 1 et 2 et invalide le point 3 de l'initiative populaire 128 «15000 loge-

ments pour sortir Genève de la crise». Il a renvoyé l'IN 128 ainsi amendée à la Commission de l'aménagement pour l'examen de sa prise en considération.

Texte de l'IN 128 amendée, pour information

Initiative populaire 15000 logements pour sortir Genève de la crise

Les citoyennes et citoyens soussignés, électrices et électeurs dans le canton de Genève, en application des articles 64 et 65 de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847, et des articles 86 à 93 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, appuient la présente initiative non formulée.

Ils demandent au Grand Conseil, dans les trente mois dès la votation de cette initiative non formulée:

¹ De déclasser au minimum 1% du territoire cantonal, dans sa partie actuellement non constructible, afin d'y construire des logements répondant aux besoins de toutes les catégories de la population, en particulier de la classe moyenne. Les terrains doivent être déclarés en zone à bâtir primaire. Ces déclassements interviendront, dans un délai de trente

mois, en sus de ceux déjà prévus par le Plan directeur cantonal de l'aménagement du territoire.

² De choisir les terrains appropriés, proches des réseaux d'infrastructures existants, de sorte qu'ils puissent être équipés et disponibles rapidement.

Le président du Grand Conseil: M. A. Halpérin

MÉMORIAL DES SÉANCES DU GRAND CONSEIL

Le **Mémorial** existe depuis le siècle passé. La collection complète comprend plus de 400 volumes. Dès 1890, le **Mémorial** renferme le compte rendu intégral des débats du Grand Conseil.

On y trouve aussi les textes de lois, les élections, les rapports de la commission de grâce, les interpellations, les motions, les résolutions, les pétitions, etc. En vente au service des publications officielles chancellerie d'Etat, le **Mémorial** coûte 12 F le numéro. L'abonnement annuel (entre 50 et 60 fascicules) est fixé à 160 F. CCP 12-1000144.

TERRITOIRE

ENQUÊTES PUBLIQUES

relatives à un projet de réglementation locale du trafic (au sens de l'art. 4 de la loi d'application de la législation fédérale

sur la circulation routière, du 18 décembre 1987, et de l'art. 2 du règlement d'exécution de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, du 30 janvier 1989)

Enquête publique No 2848

Commune de Chêne-Bougeries 81, chemin De-la-Montagne
Objet: kit-école à hauteur de l'école Moser

Un aménagement de modération du

trafic, dénommé kit-école, va prochainement être réalisé à la hauteur de l'école Moser sur le chemin De-la-Montagne.

Cet aménagement comprend des signaux de danger «Enfants», verticaux et peints au sol avec le mot «Ecole», ainsi que des bandes rouges d'avertissement.

La réalisation d'un kit-école est automatiquement liée à une limitation de la vitesse maximale autorisée à 40 km/h.

Il convient, dès lors, de limiter la vitesse des véhicules sur le tronçon du chemin De-la-Montagne situé aux abords de l'école en question sur lequel est aménagé un kit-école.

Enquête publique No 2849

Commune de Genève-Plainpalais Rue des Pitons
Objet: stationnement

En mars 2006, lors d'une séance SAVDP, gendarmerie et OCM, concernant le secteur Plainpalais/Jonction, il a été question du gabarit trop étroit de la rue des Pitons.

Afin de permettre le passage des poids lourds, notamment de la voirie et du Service d'incendie et de secours, il devient nécessaire de supprimer sept à huit cases de stationnement en «zone bleue à macarons».

Le problème du manque de places de stationnement disponibles pour les ayants droit titulaires de macarons est particulièrement aigu dans le quartier alors qu'il existe une surcapacité de cases limitées à 90 minutes contre paiement (horodateurs) à la place des Augustins et sur les rues Prévost-Martin, Barthélemy-Menn ou encore des Batoirs, avec la possibilité supplémentaire d'utiliser le parking du magasin Coop très proche.

Il convient, dès lors, de modifier le régime de stationnement sur une douzaine de cases situées à la place des Augustins, sur son tronçon compris entre la rue John-Grasset et la rue Barthélemy-Menn.

Les commerçants riverains, consultés, se sont déclarés très favorables à cette idée.

Enquête publique No 2850

Communes de Gy/Meinier Chemin de Fiez/Route de Gy
Objet: rapports de priorité

Les rapports de priorité, au débouché du chemin de Fiez sur la route de Gy, ne sont pas réglementés et ce chemin bénéficie de ce fait de la priorité de droite, ce qui est incompatible avec sa configuration et son statut vis-à-vis de la route de Gy.

Il devient, dès lors, nécessaire de réglementer les rapports de priorité au débouché du chemin en question.

Enquête publique No 2851

Commune de Bernex 33 à 37B, chemin de Carabot
Objet: circulation et stationnement

La parcelle No 8220 contient une aire de circulation ainsi que des places de parc à usage exclusivement privé, desservant les Nos 33 à 37B, chemin de Carabot.

Par son courrier du 16 décembre 2005, l'entreprise Centre de Services sur Domaine Privé (CSDP), mandataire des propriétaires du fonds concerné, demande d'y réglementer la circulation ainsi que le stationnement des véhicules.

Il devient, dès lors, nécessaire d'interdire la circulation de tous les véhicules, à l'exception des riverains, aux accès de la parcelle No 8220, ainsi que le stationnement des véhicules en dehors des cases tracées.

Un rapport d'enquête concernant la mise en propriété privée des places de parc louées est établi séparément.

Les dossiers relatifs aux projets susmentionnés peuvent être consultés durant les 30 jours à compter de la présente publication à l'office cantonal de la mobilité (OCM), 20 bis, rue du Stand, 1204 Genève, du lundi au vendredi, de 10 h 30 à 12 h et de 14 h à 15 h et uniquement sur rendez-vous, ou à la mairie de la commune de site (pour la Ville de Genève, au service de la mobilité, 25, rue du Stand, du lundi au vendredi, de 10 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h 30).

L'OCM invite toutes les personnes concernées à faire par écrit, dans le même délai, les propositions ou les observations relatives aux projets.

AFFAIRES MILITAIRES TIRS MILITAIRES HORS DU SERVICE EN 2006

Il est rappelé aux militaires astreints au tir hors du service que les séances organisées par les sociétés de tir de notre canton ont débuté le jeudi 13 avril 2006 pour se terminer le jeudi 31 août 2006. Près de 60 séances se dérouleront dans les stands de Bernex, Jussy, Laconnex, Versoix et Veyrier, soit en fin de journée certains jours de la semaine, soit le samedi, voire le dimanche matin.

Ceux qui n'auraient pas rempli leur obligation à date librement choisie d'ici au 31 août 2006 devront se présenter le samedi 18 novembre 2006 à 8 h 30 précises au stand de Bernex pour y participer au cours de tir pour retardataires. Cette journée de tir, effectuée en civil, n'est ni soldée, ni compensée!

Le militaire astreint qui aurait négligé ses tirs militaires hors du service sans

(Suite page suivante)

Office cantonal de la mobilité

Publication des réglementations locales du trafic

En application des articles 3 à 6 de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, du 18 décembre 1987, le Département du territoire a adopté la réglementation locale du trafic suivante:

Commune et lieu	N° et date de publication de l'enquête publique	Date de la réglementation locale du trafic	Objet
Thônex - chemin des Cyrès	No 2832 du 12 avril 2006	19 mai 2006	Stationnement
Genève - avenue de Châtelaire	No 2833 du 12 avril 2006	19 mai 2006	Circulation et stationnement
Plan-les-Quatre - chemin des Cherpines	No 2834 du 12 avril 2006	19 mai 2006	Stationnement
Genève - rue des Eaux-Vives/rue Muzyl/rue de la Mairie	No 2835 et 2836 du 12 avril 2006	19 mai 2006	Rapports de priorité
Chêne-Bougeries - route de Florissant	No 2837 du 12 avril 2006	19 mai 2006	Stationnement
Lancy - avenue des Communes-Réunies/route du Grand-Lancy	Mesure d'essai d'un an	19 mai 2006	Circulation
Genève - boulevard de la Cluse	Mesure de chantier de 6 mois	19 mai 2006	Circulation
Bernex - route de Laconnex	Mesure de chantier de 150 jours	19 mai 2006	Circulation
Grand-Saconnex - tunnel de Ferney	Mesure de chantier de 365 jours	19 mai 2006	Circulation

Les réglementations locales du trafic édictées pour une durée supérieure à 60 jours ou se répétant périodiquement peuvent faire l'objet d'un recours auprès de la Commission cantonale de recours en matière de constructions, dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication (loi 8793 du 1^{er} janvier 2003 modifiant l'article 17 de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, du 18 décembre 1987).

Les décisions y relatives peuvent être consultées à l'Office cantonal de la mobilité (OCM), 20, rue du Stand, 1204 Genève, du lundi au vendredi de 10 h 30 à 12 h et de 14 h à 15 h, exclusivement sur rendez-vous avec M^{me} Evelynne Joliet, tél. 022 327 53 77.

ANNUAIRE OFFICIEL 2006



Vous cherchez les coordonnées de l'administration cantonale (téléphone, adresse, e-mail, site Internet), et quantité d'autres informations utiles (communes genevoises, autorités fédérales, etc)?

Commandez l'annuaire officiel 2006 !

sur le site : www.geneve.ch/publications/annuaire

ou au :

Centre d'information, de documentation et des publications (CIDP)
rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Tél : 022 327 21 18 Fax : 022 327 21 19
e-mail : cidp@etat.ge.ch

Prix : 38 francs
(+ 6 francs de frais d'expédition)

022 327 26 19 Greffe de la Cour
022 327 26 18 M. J. Schürmann, greffier
de justice
022 327 26 17 M. J. Schürmann, greffier
de justice
022 327 26 16 M. J. Schürmann, greffier
de justice
022 327 26 15 M. J. Schürmann, greffier
de justice
022 327 26 14 M. J. Schürmann, greffier
de justice
022 327 26 13 M. J. Schürmann, greffier
de justice
022 327 26 12 M. J. Schürmann, greffier
de justice
022 327 26 11 M. J. Schürmann, greffier
de justice
022 327 26 10 M. J. Schürmann, greffier
de justice
022 327 26 09 M. J. Schürmann, greffier
de justice
022 327 26 08 M. J. Schürmann, greffier
de justice
022 327 26 07 M. J. Schürmann, greffier
de justice
022 327 26 06 M. J. Schürmann, greffier
de justice
022 327 26 05 M. J. Schürmann, greffier
de justice
022 327 26 04 M. J. Schürmann, greffier
de justice
022 327 26 03 M. J. Schürmann, greffier
de justice
022 327 26 02 M. J. Schürmann, greffier
de justice
022 327 26 01 M. J. Schürmann, greffier
de justice

022 327 26 14 M. J. Schürmann, greffier
de justice
022 327 26 13 M. J. Schürmann, greffier
de justice
022 327 26 12 M. J. Schürmann, greffier
de justice
022 327 26 11 M. J. Schürmann, greffier
de justice
022 327 26 10 M. J. Schürmann, greffier
de justice
022 327 26 09 M. J. Schürmann, greffier
de justice
022 327 26 08 M. J. Schürmann, greffier
de justice
022 327 26 07 M. J. Schürmann, greffier
de justice
022 327 26 06 M. J. Schürmann, greffier
de justice
022 327 26 05 M. J. Schürmann, greffier
de justice
022 327 26 04 M. J. Schürmann, greffier
de justice
022 327 26 03 M. J. Schürmann, greffier
de justice
022 327 26 02 M. J. Schürmann, greffier
de justice
022 327 26 01 M. J. Schürmann, greffier
de justice

022 327 26 14 M. J. Schürmann, greffier
de justice
022 327 26 13 M. J. Schürmann, greffier
de justice
022 327 26 12 M. J. Schürmann, greffier
de justice
022 327 26 11 M. J. Schürmann, greffier
de justice
022 327 26 10 M. J. Schürmann, greffier
de justice
022 327 26 09 M. J. Schürmann, greffier
de justice
022 327 26 08 M. J. Schürmann, greffier
de justice
022 327 26 07 M. J. Schürmann, greffier
de justice
022 327 26 06 M. J. Schürmann, greffier
de justice
022 327 26 05 M. J. Schürmann, greffier
de justice
022 327 26 04 M. J. Schürmann, greffier
de justice
022 327 26 03 M. J. Schürmann, greffier
de justice
022 327 26 02 M. J. Schürmann, greffier
de justice
022 327 26 01 M. J. Schürmann, greffier
de justice